



Nantes, le 19 décembre 2016

Didier Hude, Pierre-Yves Doré,
Représentants FSU
Comité technique ministériel jeunesse et sports
à
Patrick Kanner
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Objet : temps de travail en services régionaux jeunesse et sports cohésion sociale ; accompagnement de la filière administrative et technique du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche constitutive de l'administration jeunesse et sports.

Monsieur le Ministre,

Le vendredi 16 décembre, un comité technique ministériel de la jeunesse et des sports avait à donner un avis sur un projet d'arrêté portant sur le temps de travail dans les services régionaux jeunesse sports cohésion sociale. Ce projet avait auparavant reçu un avis unanime défavorable dans cette même instance le 7 décembre dernier. Il a d'ailleurs été rejeté massivement partout où il a été présenté (comité technique affaires sociales et santé, comité technique des directions départementales interministérielles, CHSCT...).

Ce projet d'arrêté veut abroger celui de 2012 sur le temps de travail en directions régionales et surtout revenir sur la note de service 02-028 du 29 janvier 2002, qui serait elle aussi abrogée. Parce que ces deux textes sont liés et que ni la DRH des ministères sociaux, ni votre cabinet ne l'ignorent, cet arrêté est régulièrement rejeté. Il a pourtant fait l'objet d'aménagements conséquents grâce à votre intervention personnelle devant le CTM-JS en septembre dernier. Nous le reconnaissons même si nous considérons toujours une rigidité peu raisonnable sur la gestion des cycles de travail pour les agents en décompte horaire.

Notre avis aurait pu être favorable à la condition expresse d'un traitement respectueux des personnels administratifs et techniques originaires du MENESR. Or ce point est renvoyé dans un projet de circulaire qui demeure totalement inacceptable dans le sort qu'il réserve et prévoit pour nos collègues. Déjà votre intervention le 9 septembre au CTM-JS avait eu pour conséquence de rouvrir une phase d'échanges alors que la DRH voulait passer en force.

Le 7 décembre, la FSU avec le soutien unanime de l'UNSA-Education, du SGEN-CFDT et du SNPJS-CGT a tenté une formulation alternative du point VIII du projet de circulaire. Il constitue le point d'achoppement majeur. Nous y proposons une clause de revoyure qui atténue l'effet comminatoire d'une amputation de congés pouvant aller jusqu'à 15 jours de RTT par an au lieu des 25 actuels. Cette amputation ne serait nullement compensée sur le plan indemnitaire ou les améliorations spécifiques de carrières. La DRH devait statuer. Elle l'a fait en maintenant une formulation qui rend la clause de revoyure purement formelle sans engager de travail en amont de l'échéance.

Le 16 décembre de manière unanime toujours, une nouvelle proposition d'écriture a été présentée à la DRH et votre cabinet. Il liait le cycle de la phase transitoire au cycle dit des « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) dans la fonction publique. C'est-à-dire une phase transitoire se terminant dans trois ans au 1^{er} janvier 2020 par les dernières mesures de refonte des grilles type de catégories C et B sur lesquelles notre attention est portée. De la même manière, via un groupe de travail que tous les syndicats réclament vainement depuis plus de deux ans, l'outil de gestion indemnitaire RIFSEEP aurait pu être mieux considéré pour revoir à la hausse les rémunérations des filières du MENESR par rapport à celles des agents de même grade des « affaires sociales et de la santé ». En contrepartie la totalité des organisations syndicales a dit s'engager dans une attitude constructive avalisant, grâce à cette phase transitoire

respectueuse des agents, le principe d'une harmonisation concertée. C'était là une « révolution » considérable de notre part pour éviter une mise en souffrance que nous redoutons au plus haut point.

La DRH a balayé notre proposition. Ni la direction des sports, ni la DJEPVA, ne se sont senties autorisées à venir défendre le sort des personnels qui ont fondé la logistique administrative du MJS pendant des décennies. Ces collègues qui vont être rejetées des services sont des piliers des directions et établissements. Certaines d'entre elles (ce sont majoritairement des femmes) n'ont même pas d'antériorité au MEN ayant choisi leur parcours professionnel au service du sport, de l'éducation populaire et de la jeunesse dans nos directions et établissements.

Ce que veut la DRH c'est imposer en un an, à la rentrée scolaire 2018, la perte d'environ la moitié des jours actuels de RTT (le régime actuel est un peu inférieur à celui du MENESR) sans assurer de contrepartie indemnitaire, sans perspectives travaillées de ratios (PPCR) ouvrant des améliorations de carrières pour toutes et tous par détachement proposé dans la filière des ministères sociaux. Le fait de formuler ainsi le propos vous prouve à l'évidence la grande lucidité que nous pouvons avoir et le chemin parcouru par notre syndicat. L'élégance de la porte de sortie consiste à proposer – mesures à l'appui – dans une phase réelle de trois années civiles – un détachement ou une position normale d'activité permettant soit de demeurer dans nos services avec une rémunération carrière améliorée, tout en conservant la faculté de revenir au MENESR, soit de rejoindre le MENESR faute d'accepter les propositions faites dans un délai décent. Car aujourd'hui c'est la politique de l'imposition et de l'assimilation par marche forcée.

Nous avons été révoltés et navrés de l'attitude de refus de la DRH au CTM du 16 décembre. La quasi-totalité des élu-e-s au CTM-JS ont quitté la séance sans voter sur l'arrêté. Car au bout du compte ce n'est pas l'arrêté qui est le cœur de l'enjeu, nous l'avons dit. Le SEJS-UNSA est resté en séance pour voter tout en ayant affirmé son soutien à la phase transitoire de trois années avec échéance au 31/08/20. La CFDT (favorable à l'amendement syndical portant sur le point VIII) est restée aussi en séance pour renouveler son opposition à l'arrêté et à la circulaire en l'état.

Au-delà du sort qu'elle veut réserver aux personnels des services régionaux cette circulaire noue le sort des collègues en établissements. Elle trace un trait sur des accords sociaux, vraiment négociés et discutés tout au long de l'année 2001. Cette symbolique de régression est forte. Il est fâcheux qu'elle intervienne aujourd'hui, à la veille d'échéances électorales où nous savons tous que ce ne sont pas les thèses progressistes qui sont les plus porteuses, ni les plus portées au plan médiatique.

Nous nous en remettons politiquement à vous.

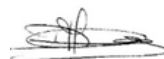
Ce courrier entend laisser traces de notre positionnement mesuré, de notre volonté de travailler sérieusement et respectueusement les conditions d'une harmonisation qui veut aussi servir une convergence où les personnels du ministère des affaires sociales et de la santé seraient assurés d'avancées raisonnables. Ce serait à nos yeux - même si notre revendication d'un grand pôle éducatif contenant un département jeunesse et sports identifié demeure – un acte politique majeur conviant tout le monde à une certaine responsabilité. Nous vous assurons que sans modification du projet de circulaire actuel, les centaines d'agents originaires du MENESR demeurant dans les services vont se sentir spoliés. Ceux des établissements vont aussi lire ce signal négativement.

Nous n'avons pas besoin de ça. L'amertume est pour nous d'autant plus forte que cela ressemble à une forme de politique du pire étrangère à notre culture.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, nos salutations les meilleurs portées par nos convictions d'avoir à agir pour un monde de progrès.



Pierre-Yves Doré



Didier Hude